

Nîmes, le 14 février 2023

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA  
PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VTC**

**SESSION MARDI 14 FEVRIER 2023**

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
0000184695PE1	BELHADJ	THALEB	ADMIS
0000192020PE4PF2	CHANANE	MOHAMED IKBAL	NON ADMIS
0000265887PE1	KHANCHAF	WALID	ADMIS
0000244913PF1PE1	PARE	JAMAL	NON ADMIS
0000218242TA1PF1	MANGASSY	DAOUDA	NON ADMIS
0000270741PE1	MALKI	MUSTAPHA	ADMIS
0000256615PF1	BUDET-AGOSTI	NINO	ADMIS

**Les candidats admis** à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture pour obtenir la carte professionnelle de conducteur de VTC.  
Connectez-vous au site « demarches-simplifiees.fr » pour déposer votre demande.

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route



Nîmes, le 15 février 2023

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA  
PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VTC**

**SESSION MERCREDI 15 FEVRIER 2023**

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
0000260325PE1	LAMKADDEM	AHMIDOU	NON ADMIS
0000260127PF1	PANYASIRI	LUDOVIC	NON ADMIS
0000270053PE1	AOURDACHE	REDA	ADMIS
0000242397TE1PE1	SEBAI	SALIMA	NON ADMIS
0000267987PF1	MEZIANE	SAMUEL	ADMIS
0000265588PE2	DOUDOUH	ABDULWAHID	ADMIS

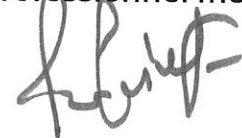
**Les candidats admis** à l'examen doivent s'adresser à la Préfecture pour obtenir la carte professionnelle de conducteur de VTC.  
Connectez-vous au site « demarches-simplifiees.fr » pour déposer votre demande.

**Les candidats non admis** à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique gratuite ([www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr)) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen. Un candidat non admis peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an suivant la date de publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité.

Président de jury



Professionnel métier



Professionnel de la route

